



# Dossier complémentaire pour une demande de licence d'importation de nucleus

Loi de Pays N° 2017-16 du 18 juillet 2017  
réglementant les activités professionnelles liées à la production  
et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française

## 1.1 PERSONNE PHYSIQUE

NOM :

PRENOM :

Activité :  Perliculteur ;  Commerçant nucleus ;  Autres

Ile  N° de carte :

## 1.2 PERSONNE MORALE

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU GERANT OU DE SON REPRESENTANT :

Activité :  Perliculteur ;  Commerçant de nucleus ;  Autres

Ile  N° de carte

## 1.3 COORDONNEES

ADRESSE GEOGRAPHIQUE

BOITE POSTALE :  CODE POSTAL :  COMMUNE :

N° TELEPHONE DOMICILE

N° TELEPHONE PORTABLE

N° TELEPHONE BUREAU

N° FAX :

EMAIL :

Fait à , le

Signature du demandeur :

Récépissé : Agent [ \_ / \_ / \_ / \_ ] Date : / /

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (EN COURS DE VALIDITE)  
A LA DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIERES**

B.P. 20 , 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française – Imm. JB Lecaill, 2ème étage à Fare Ute,  
Tél. : (689) 40 50 25 50 - Fax. : (689) 40 43 49 79, Email : [drm@drm.gov.pf](mailto:drm@drm.gov.pf)

**INFORMATIONS RELATIVES A UNE PERSONNE PHYSIQUE**

- Pièce justificative d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)

**INFORMATIONS RELATIVES A UNE PERSONNE MORALE**

- Pièce justificative de l'identité du représentant légal** de la personne morale (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)
- Statuts actualisés** de la personne morale
- Justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés : **extrait K bis**

**INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION DE L'ACTIVITE**

- Etre titulaire de la carte de producteur de produits perliers ou de la carte de commerçant de nucléus
- Nom du fournisseur
- Attestation précisant l'origine géographique, la nature, la composition biochimique, la qualité, le poids, le nombre des nucléus
- Attestation précisant la nature des enrobages de manière détaillée et indiquant, si c'est le cas, la présence de toute substance vénéneuse réglementée notamment d'antibiotiques
- Copie de la facture pro forma :                      Date :
- Photo de la marchandise



## Dossier complémentaire pour une demande de licence d'importation de nucléus

Loi de Pays N° 2017-16 du 18 juillet 2017  
réglementant les activités professionnelles liées à la production  
et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française

Pays origine :

Nom du fournisseur :

Composition :

Qualité :

Nature enrobage :

Présence antibiotique  Non  Oui

Volume d'importation / Nombre :  Poids

Avis de la DRMM :  Favorable  Défavorable

Date :

Visa agent instructeur : [ \_ / \_ / \_ / \_ ]

Observations :

Transmission de l'avis

Date : / /

Réf. :

/MPF/DRMM